

Correction du QCM – 21-22 février 2015

Q2-9	La ligne médiane fait partie de la zone : ☐ Arrière ☐ Avant	☒ Arrière	Art 2.2 : La ligne médiane fait partie de la zone arrière.
Q2-7	Le joueur A13 met le pied sur la ligne de fond sans que celui-ci ne dépasse dans le terrain de jeu pour effectuer une remise en jeu. Cette action est-elle légale? ☐ OUI ☐ NON	☒ OUI	Art 2.4.1 : Le terrain de jeu doit être délimité par des lignes consistant en lignes de fond et en lignes de touche. Ces lignes ne font pas partie du terrain de jeu. Le joueur est toujours considéré hors des limites du terrain, il n'y a donc pas violation.
Q4-4	Un membre de l'équipe qui est inscrit au début de la rencontre n'est pas autorisé à jouer s'il se présente après le début de la rencontre. ☐ VRAI ☐ FAUX	☒ FAUX	Art 4.1.2 : Un membre de l'équipe est autorisé à jouer lorsque son nom est inscrit sur la feuille de marque avant le commencement de la rencontre aussi longtemps qu'il n'a pas été disqualifié ou n'a pas commis 5 fautes.
Q5-5	A4 semble s'être blessé à la cheville et le jeu est arrêté. Il doit être remplacé si: ☐ A - Le médecin de l'équipe A pénètre sur le terrain de jeu et soigne la cheville blessée de A4 ☐ B - Le médecin de l'équipe A pénètre sur le terrain de jeu mais A4 a déjà récupéré ☐ C - L'entraîneur de l'équipe A pénètre sur le terrain de jeu pour évaluer la blessure de A4 ☐ D - L'entraîneur adjoint, un remplaçant ou un accompagnateur de l'équipe A pénètre sur le terrain de jeu mais ne soigne pas A4	☒ A ☒ B ☒ C ☒ D	Art 5: Interprétation : En (a), (b), (c) et (d) A4 est considéré comme ayant reçu un traitement par un membre de l'équipe A et doit être remplacé.
Q5-16	A8 est blessé lors d'un choc avec B4 et reste au sol. Les remplaçants A5 et A6 veulent entrer sur le terrain avec le médecin pour aider A8. A5 et A6 doivent-ils attendre l'autorisation des arbitres pour pénétrer sur le terrain ? ☐ OUI ☐ NON	☒ OUI	Seul le médecin peut entrer sur le terrain sans l'autorisation de l'arbitre s'il juge que la gravité de la blessure du joueur le justifie. Art 5.4 : les membres du banc d'équipe peuvent pénétrer sur le terrain de jeu avec l'autorisation d'un arbitre pour s'occuper d'un joueur blessé avant qu'il soit remplacé.

Q7-11	Pendant la rencontre, l'aide entraîneur est debout lorsque l'entraîneur est assis. Est ce légal ? ☐ OUI ☐ ☐ NON	☒ ☒ OUI	Oui (Modifications 2012, art 7.5) : Seul l'entraîneur ou l'entraîneur-adjoint, mais uniquement l'un des 2, est autorisé à rester debout pendant le jeu.
Q9-3	Au commencement d'une période, l'équipe A défend son propre panier lorsque B4 dribble par erreur vers son propre panier et marque un panier. Les deux points doivent être attribués au capitaine en jeu de l'équipe A. ☐ VRAI ☐ ☐ FAUX	☒ ☒ VRAI	Interprétations, Art 9, disposition n°2 - Les deux points doivent être attribués au capitaine en jeu de l'équipe A.
Q10-1	Le ballon est vivant dans tous les cas suivants: - lors de l'entre-deux initial, le ballon quitte les mains de l'arbitre - lors d'un unique LF, le ballon est à la disposition du tireur - lors d'une remise en jeu en ligne de fond, le ballon est à la disposition du joueur effectuant la REJ ☐ VRAI ☐ ☐ FAUX	☒ ☒ VRAI	Art 10.2 : Le ballon devient vivant lorsque : - lors de l'E2, le ballon quitte la ou les main(s) de l'arbitre - lors d'un LF, il est à la disposition du tireur de LF - Lors de la remise en jeu, il est à la disposition du joueur effectuant la remise en jeu
Q10-6	A5 tire un LF. Alors que le ballon vient de quitter ses mains, une violation est commise par B8. Quel est le statut du ballon après le coup de sifflet ? ☐ VIVANT ☐ ☐ MORT	☒ ☒ VIVANT	Art 10.4 : Le ballon ne devient pas mort et le panier compte s'il est réussi lorsque le ballon est l'air lors d'un lancer-franc et qu'un arbitre siffle pour toute infraction au règlement commise par un joueur autre que le tireur de lancer.
Q12-14	Deux joueurs sont proches de la ligne de touche. Le ballon sort, mais l'arbitre ne sait pas qui a touché le ballon le dernier. ☐ A - L'arbitre doit siffler le ballon hors jeu ☐ B - L'arbitre peut consulter son collègue pour lui demander de l'aide ☐ C - L'arbitre peut consulter les officiels de table de marque pour leur demander de l'aide ☐ ☐ D - L'arbitre siffle entre-deux ☐ ☐ E - La remise en jeu sera pour l'équipe ayant droit au ballon en fonction de la flèche d'alternance	A B D E	Art. 12.3 : Il y a situation d'alternance lorsque le ballon sort des limites et les arbitres sont dans le doute sur le joueur qui a touché le ballon en dernier.

Q12-18	A la fin de la seconde période, le joueur A7 est sanctionné d'une faute technique. L'équipe A est bénéficiaire de la remise en jeu de début de période en application de la possession alternée. La 3ème période débutera par 1 LF pour l'équipe B suivi d'une remise en jeu par l'équipe : ☐ Equipe A ☐ Equipe B	B	Les fautes qui se produisent pendant les intervalles sont réparées comme si elles s'étaient produites pendant le jeu. En conséquence, l'équipe B bénéficiera de 1LF+ possession et la flèche d'alternance ne sera pas retournée. + Art 12.5.3 + Art 12.5.6
Q13-3	Pendant une situation de rebond, A14 frappe volontairement le ballon de la tête. Est-ce légal ? ☐ VRAI ☐☐☐ FAUX	☐☐ FAUX	Art 13.1 : le ballon est joué seulement avec la ou les mains(s)
Q13-7	A14 qui a arrêté son dribble et qui est au sol, fait rouler le ballon vers A9 qui est proche de lui. Cette action est légale. ☐ VRAI ☐☐☐ FAUX	☐☐ VRAI	Art 13.1 : le ballon peut être passé, lancé, frappé, roulé ou dribblé dans n'importe quelle direction
Q14-3	L'action de tir et le contrôle du ballon se terminent toujours en même temps ? ☐ VRAI ☐☐☐ FAUX	☐☐ FAUX	Lors d'un tir d'un joueur en l'air, le contrôle se termine lorsque le ballon quitte les mains du tireur. L'action de tir se termine lorsque les deux pieds du tireur sont retombés au sol.
Q14-10	Alors que le ballon vient de quitter les mains de A6 chargé d'une RJ, A7 pousse B6 pour se démarquer. L'arbitre siffle une faute offensive de A7. ☐ OUI ☐☐☐ NON	☐☐ OUI	Art 14.1.1 : Le contrôle par une équipe commence lorsqu'un joueur de cette équipe contrôle un ballon vivant parce qu'il le tient, le dribble ou qu'il a le ballon à sa disposition. Dans ce cas, il s'agit d'une faute de l'équipe qui contrôle le ballon (faute offensive), donc pas de lancer franc possible.
Q16-7	Il reste 0,2 (deux dixièmes) seconde à jouer. Le joueur B8 qui effectue la remise en jeu passe le ballon à B5 près du panier. B5 prend le ballon à deux mains et tire immédiatement. Le panier doit être accordé. ☐ VRAI ☐☐☐ FAUX	☐☐ FAUX	Art 16.2.5 : Si le chronomètre de jeu indique 0.2 ou 0.1, seul un panier marqué en effectuant une claquette ou en smashant le ballon directement sera valable.

Q17-6	L'équipe B vient de marquer un panier. A7 effectue la remise en jeu ligne de fond. ☐ A - A7 a cinq secondes pour effectuer la remise en jeu ☐ B - A7 ne peut pas se déplacer de plus d'un mètre ☐ C - A7 peut se déplacer tout le long de la ligne de fond ☐ D - A7 peut faire une passe à A11 qui se situe hors du terrain ligne de fond ☐ E - A7 peut poser le ballon au sol, dans ce cas, l'arbitre ne compte plus les cinq secondes			Art 17.2.7 : A la suite d'un panier réussi du terrain, ..., remise en jeu à n'importe quel endroit derrière la ligne de fond. Le joueur effectuant la remise en jeu peut se déplacer latéralement, ..., et le ballon peut être passé entre coéquipier se trouvant sur ou derrière la ligne de fond, ..., (dans un) délai de cinq secondes.
		A		
		C		
		D		
Q18-4	Une occasion de temps-mort vient juste de se terminer lorsque l'entraîneur A se précipite vers la table de marque en demandant à voix haute un remplacement. Le marqueur réagit et fait retentir le signal par erreur. L'arbitre siffle pour interrompre le jeu et accorde le remplacement. L'arbitre a fait une juste application du règlement. ☐ VRAI ☐ FAUX			Interprétations Art 18/19 - Du fait de l'interruption du jeu par l'arbitre, le ballon est mort et le chronomètre de jeu demeure arrêté. Il en résulte que cela devrait être une occasion de temps-mort ou de remplacement. Cependant, parce que la demande a été faite trop tard, le remplacement ou le temps-mort ne devra pas être accordé. Le jeu doit reprendre immédiatement.
			☐ FAUX	
Q19-19	A8 qui bénéficie de 2 LF (+ remise en jeu) est blessé. Il est remplacé par A9. Avant le 1er LF, le marqueur signale une demande de remplacement de A9. A9 peut-il être remplacé s'il réussit le second LF ? ☐ OUI ☐ NON			Art 19.2.4 : un joueur qui est devenu remplaçant ou le remplaçant qui est devenu joueur ne peut revenir en jeu ou quitter le terrain jusqu'à ce que le ballon redevienne mort après une phase de jeu (ici, il n'y a pas eu de phase de chronomètre de jeu)
			☐ NON	
Q21-1	Alors qu'il ne reste que 2 joueurs de l'équipe A sur le terrain, le joueur A4 commet sa cinquième faute. La rencontre est alors arrêtée et l'équipe A perd la rencontre par défaut. ☐ VRAI ☐ FAUX			Art 21.1 : Une équipe perd la rencontre par défaut si, au cours de la rencontre, le nombre de ses joueurs sur le terrain de jeu, prêts à jouer, est inférieur à deux.
			☐ VRAI	

Q23-1	A7 effectue une passe à A13 qui se situe proche de la ligne de fond. Alors que le ballon est en l'air, B12 intercepte le ballon en l'air, et avant de retomber à l'extérieur du terrain, lance le ballon dans les jambes de A13, ce qui envoie le ballon à l'extérieur du terrain. ☐☐ A - L'arbitre doit siffler violation et redonner le ballon à l'équipe A pour une remise en jeu ☐ B - L'arbitre doit siffler violation et donner le ballon à l'équipe B pour une remise en jeu ☐☐☐ C - L'arbitre doit siffler une faute technique à B12 pour ce geste	B	Art 23.1.2 : Le responsable d'un ballon qui sort des limites du terrain est le dernier joueur qui a touché ou été touché par le ballon avant qu'il sorte des limites du terrain.
Q23-3	A9 tire au panier. Le ballon rebondit sur l'anneau et touche ensuite le dessus du panneau. Le ballon retombe dans les mains de A14 qui tire et marque un panier. L'arbitre doit : ☐ A - Siffler violation ☐ B - Lever le bras la main ouverte ☐ C - Refuser le panier ☐ D - Ne pas siffler ☐ E - Accorder le panier	D E	Art 23.1.2 : Le ballon est hors des limites du terrain lorsqu'il touche la face arrière du panneau.
Q24-5	A4 dribble en contre attaque. Après son premier dribble, il fait 3 pas avant de dribbler une deuxième fois. L'arbitre doit siffler. ☐ VRAI ☐☐☐ FAUX	☐☐ FAUX	Art 24.1.2 : Il n'y a pas de limite quant au nombre de pas qu'un joueur peut faire quand le ballon n'est pas en contact avec sa main.
Q24-9	A4 dribble et s'arrête. B6 tape sur le ballon dans les mains de A4 sans que celui-ci perde le ballon, puis A4 dribble. Doit-on siffler une violation ? ☐ OUI ☐☐☐ NON	☐☐ OUI	Art 24.2 : Un joueur ne peut pas dribbler une seconde fois après avoir terminé son premier dribble à moins qu'il ait perdu le contrôle d'un ballon vivant sur le terrain de jeu par suite d'une perte accidentelle du contrôle du ballon qui touche ou a été touché par un autre joueur.

Q25-11	A5 plonge au sol pour s'emparer du ballon. Il glisse sur le dos, s'assoit, commence un dribble puis se relève. Cette action est légale ? ☐ OUI ☐☐☐ NON	☐☐ OUI	Interprétations Art 25, disposition n°1 - Exemple 2 Il est légal qu'un joueur allongé au sol prenne le contrôle du ballon. De même, il est légal qu'un joueur détenant le ballon tombe au sol. Il est également légal qu'un joueur glisse brièvement au sol après une chute. Toutefois, si ce joueur roule ensuite ou essaie de se relever alors qu'il tient le ballon, c'est une violation. Joueur allongé au sol passe, dribble ou se relève Alors qu'il est allongé au sol, A3 prend le contrôle du ballon. Ensuite A3 : (a) passe le ballon à A4, (b) commence un dribble alors qu'il est encore allongé au sol, (c) essaie de se relever alors qu'il tient toujours le ballon. Interprétation : En (a) et (b), l'action de A3 est légale En (c) il y a violation de marcher.
Q26-5	Quelques tolérances à la règle des trois secondes sont accordées au joueur qui : ☐ A - Essaie de sortir de la zone restrictive ☐ B - Ne fait pas action de jeu ☐☐ C - Est dans la zone restrictive, mais son coéquipier est en action de tir ☐ D - N'a qu'un seul pied dans la zone restrictive ☐☐ E - Dribble pour aller tirer après y être resté moins de trois secondes	☐☐ A ☐☐ C ☐☐ E	Art 26.1.2 : Une tolérance doit être accordée au joueur qui : - tente de quitter la zone restrictive - Est dans la zone restrictive lorsque lui ou son coéquipier est en action de tir - Dribble dans sa zone restrictive pour tirer au panier après y être resté moins de trois secondes
Q27-2	A6 dribble dans sa zone avant et arrête son dribble. B5 son défenseur à une distance d'environ deux mètres reste face à lui. A6 garde le ballon cinq secondes dans ses mains, alors l'arbitre siffle violation. L'arbitre a pris la bonne décision. ☐ VRAI ☐☐☐ FAUX	☐☐ FAUX	Art 27.1 : Un joueur qui tient un ballon vivant sur le terrain de jeu est étroitement marqué lorsqu'un adversaire est en position de défense active à une distance inférieure à un mètre.

Q28-2	A4 dribble dans sa zone arrière. Il passe le ballon à A8 qui se trouve à cheval sur la ligne médiane. L'appareil des 24 sc affiche "16". Y a-t-il violation à la règle des 8 secondes? ☐ OUI ☐☐☐ NON	☐☐ OUI	Art 28.1.2 : L'équipe a amené le ballon en zone avant lorsque le ballon touche ou est légalement touché par un attaquant qui a les deux pieds entièrement en contact avec sa zone avant.
Q30-5	B13 dribble dans sa zone arrière et avance vers sa zone avant. Son défenseur A5 tape le ballon et l'envoie dans la zone avant de l'équipe B. A6 récupère le ballon dans sa zone arrière et dribble jusque dans la zone avant. L'arbitre n'a pas sifflé retour en zone. L'arbitre a pris la bonne décision. ☐ VRAI ☐☐☐ FAUX	☐☐ VRAI	Art 30.1.2 : Le ballon est considéré comme étant retourné illégalement dans la zone arrière lorsqu'un joueur de l'équipe qui contrôle le ballon vivant est le dernier à toucher le ballon dans sa zone avant et qu'ensuite ce même joueur ou un coéquipier est le premier à le toucher dans sa zone arrière.
Q33-15	Lors de la pose d'un écran, les éléments de temps et de distance doivent s'appliquer si l'écran est posé sur un joueur en déplacement. ☐☐ OUI ☐ NON	☐ OUI	Art 33.7 : Si l'adversaire est en déplacement, les éléments de temps et de distance doivent s'appliquer. Le joueur qui fait l'écran doit laisser assez d'espace pour permettre au joueur sur lequel l'écran a été fait d'éviter l'écran en s'arrêtant ou en changeant de direction.
Q35-1	Alors qu'A4 est dans l'action de tir, un contact physique se produit entre le tireur A4 et B4. Le ballon pénètre dans le panier. L'arbitre de tête siffle une faute offensive contre A4 et par conséquent le panier est annulé. L'arbitre de queue siffle une faute de défense contre B4 et par conséquent le panier doit compter. Quelle décision doivent prendre les arbitres ? ☐☐ A - L'équipe A bénéficiera de la remise en jeu ☐ B - L'équipe B bénéficiera de la remise en jeu ☐ C - Une double faute doit être sifflée ☐ D - L'équipe A bénéficiera d'une nouvelle période de 24 sc ☐ E - L'équipe B bénéficiera d'une nouvelle période de 24 sc	☐ A ☐ C	Interprétations Art 35 : Une double faute s'est produite et le panier ne doit pas compter. Le jeu doit reprendre par une remise en jeu de l'équipe A dans le prolongement de la ligne de lancer franc. L'équipe A ne bénéficiera que du temps restant sur le chronomètre des tirs (24) secondes au moment où la double faute a été commise.

Q35-6	Il y a une situation d'entre-deux lorsqu'une double faute est commise alors qu'aucune équipe ne contrôle le ballon ☐ VRAI ☐☐☐ FAUX	☒ VRAI	Art 35.2 : Une faute personnelle sera infligée à chaque fautif. Aucun lancer franc ne doit être accordé et le jeu doit reprendre comme suit : Aucune équipe n'avait le contrôle du ballon ou n'y avait droit, il y a situation d'entre-deux
Q36-6	Pour juger si la faute est antisportive, les arbitres doivent appliquer les principes suivants : ☐ A - Si un joueur ne fait aucun effort pour jouer le ballon et qu'un contact se produit ☐☐ B - Si, dans l'effort de jouer le ballon, un joueur cause un contact excessif - rudesse ☐☐ C - Si un dernier défenseur cause un contact avec un adversaire par derrière ou latéralement en essayant d'arrêter une contre attaque ☐☐ D - Si un joueur tape des pieds pour gêner un tir en course sur contre attaque	☒ A ☒ B ☒ C	Art 36 36.1.1 Une faute antisportive est une faute personnelle de joueur qui, selon le jugement de l'arbitre, n'est pas une tentative légitime de jouer directement le ballon dans l'esprit et l'intention des règles. 36.1.2 Les fautes antisportives doivent être interprétées de la même manière pendant toute la rencontre. L'arbitre doit juger seulement l'action. 36.1.3 Pour juger si la faute est antisportive, les arbitres doivent appliquer les principes suivants : ☐ si un joueur ne fait aucun effort pour jouer le ballon et qu'un contact se produit, c'est une faute antisportive, ☐ si, dans l'effort de jouer le ballon, un joueur cause un contact excessif (faute rude), c'est une faute antisportive, ☐ si un défenseur cause un contact avec un adversaire par derrière ou latéralement en essayant d'arrêter une contre attaque et qu'il n'y a aucun adversaire entre le joueur attaquant et le panier de l'adversaire, c'est une faute antisportive, ☐ si un joueur commet une faute alors qu'il fait un effort légitime pour jouer le ballon (action normale), il n'y a pas de faute antisportive.
Q37-9	Après une faute disqualifiante, 2 LF sont toujours accordés à l'équipe adverse. ☐ VRAI ☐☐☐ FAUX	☒ FAUX	Art 37.2.4 : Le nombre de lancers francs accordés doit être attribué comme suit : - si la faute est commise sur un joueur qui n'est pas en action de tir ou si c'est une faute technique : deux (2) lancers francs, - si la faute est commise sur un joueur en action de tir : le panier compte s'il est réussi un lancer franc supplémentaire est accordé, - si la faute est commise sur un joueur tirant au panier et si le panier est manqué : deux (2) ou trois (3) lancers francs sont accordés.

Q40-10	A5 vient de commettre sa 5ème faute (faute simple ne donnant pas lieu à des LF) et il est sanctionné d'une faute technique en suivant pour contestation (soit sa 6ème faute). Il s'en suivra ? ☐ ☐ A - la 6ème faute ne sera pas inscrite sur la feuille et la balle sera rendue à l'équipe B ☐ ☐ B - La faute technique sera inscrite à A5 dans une 6ème case et sera sanctionnée de 1 LF suivi d'une remise en jeu pour l'équipe B. ☐ ☐ C - Une faute technique doit être inscrite pour l'entraîneur A ("C") ☐ D - une faute technique doit être inscrite pour l'entraîneur A ("B")		Art 40.1.1 : Une faute commise par un joueur qui avait préalablement commis sa cinquième faute est considérée comme étant une faute de joueur éliminé. Elle doit être infligée et inscrite sur la feuille de marque au compte de l'entraîneur ("B").
		D	